



Les dates à retenir

> 01 septembre 2026

Vous recevez les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'état.

> 01 septembre 2027

Vous émettez toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration via votre plateforme.

Votre situation

Qu'est-ce qui change pour mon activité ?

> Clients entreprises (coopératives, négociants, autres agriculteurs...) :

Factures électroniques obligatoires via une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)

> Clients particuliers (vente directe, marchés...) :

Déclaration de vos ventes à l'administration

> Autres situations :

Entraide agricole : Pas d'obligation sauf option TVA (opérations exonérées)

Pêche en haute mer : Pas d'obligation sauf option TVA (opérations exonérées)

Micro-entrepreneur agricole : Vous êtes concerné !

À savoir

Points d'attention

> Acompte reçu ?

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

> Importations (graines, intrants...) ?

À déclarer à l'administration via votre plateforme

> Plusieurs logiciels dans votre exploitation ?

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme

> Prestations de services ?

Pensez à déclarer chaque encaissement sur votre plateforme

Concrètement

> AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

> APRÈS

- Automatisation totale
- La facture est envoyée automatiquement
- Amélioration de la trésorerie
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

À faire dès maintenant

> Vérifiez votre système de facturation

- Contactez votre fournisseur de caisse/logiciel
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Si vous avez un expert-comptable, n'hésitez pas à lui en parler

> Choisissez votre plateforme PA

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Privilégiez celles recommandées pour votre secteur
- Comparez 3 offres (prix, simplicité, assistance)

> Formez votre équipe

- Prévoyez 2h de formation par personne
- Créez un mémo simple pour vos employés et vous
- Documentez les nouveaux processus de facturation

> Testez votre système avant l'été 2026

- Faites des essais avec des factures test
- Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance
- Préparez une information pour vos clients